

LISTE DES FRAIS – 2026-2027

GESTION D'UNE ENTREPRISE DE LA CONSTRUCTION (COURS PRINCIPALEMENT EN VIRTUEL) DEP 5309 – 450 heures

<u>À payer au Centre</u>	<u>18 ans -*</u>	<u>18 ans +*</u>
Carte d'identité <i>(Notez que des frais de 5\$ seront exigés pour le remplacement de la carte d'identité)</i>	0 \$	0 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Matériel didactique <ul style="list-style-type: none"> ○ Dépôt pour prêt de manuels de référence, jeux de plans et Code national du bâtiment ○ Dépôt pour prêt de puce électronique ○ Cahier « Plan, devis et croquis – Fascicule 1 » 	0 \$ 0 \$ 15,47 \$	200,00 \$ 12,00 \$ 15,47 \$
<i>Frais à acquitter à la date spécifiée sur la lettre de confirmation d'admission</i>	15,47 \$	227,47 \$
<p>Les modes de paiement acceptés sont les suivants : débit et crédit. Pour les élèves de moins de 18 ans : tout matériel non remis ou endommagé sera facturé.</p>		
Matériel obligatoire à se procurer au magasin de son choix		
<ul style="list-style-type: none"> • Fournitures scolaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Papiers, crayons et/ou autres pour prise de notes ○ Calculatrice ○ Règle d'architecte ○ Ruban à mesurer métrique et impérial 		

Modalités de remboursement

- Si la formation est **annulée** par le Centre, tous les frais sont remboursés.
- Si l'élève se **désiste** et désire recevoir un remboursement, il doit en faire la demande par écrit au moins trois (3) jours avant le début de la formation et tous les frais seront remboursés.
- Si l'élève **abandonne** en cours de formation, les dépôts pour prêts d'outils, manuels de référence et puce électronique seront remboursés, si tout le matériel est remis en bon état.

*L'utilisateur qui a atteint l'âge de 18 ans avant le 1^{er} juillet précédant son admission est considéré avoir 18 ans et plus.